

Neuf des principaux ports du Canada sont administrés par le Conseil des ports nationaux et 11 autres par des Commissions composées de fonctionnaires municipaux et fédéraux. En outre, environ 300 ports publics relèvent directement du ministère des Transports et sont administrés d'après une réglementation approuvée par le gouverneur général en conseil. Les maîtres de ports sont nommés par le ministre des Transports et rémunérés à même des droits perçus des navires aux termes de la loi sur la marine marchande du Canada.

On trouve à travers le pays plusieurs milliers de quais et de brise-lames exploités par le ministère des Transports aux termes de la loi sur les ports et jetées de l'État. Ces aménagements servent aux cargos et aux bateaux de pêche commerciale et sont soumis à la surveillance des agents régionaux de la marine du ministère des Transports. Les gardiens de quai, dont la rémunération est établie en pour-cent des droits de quai perçus, sont désignés pour exercer la surveillance directe de ces quais publics, flottants ou autres, destinés aux petites embarcations de pêche ou de plaisance ou aux long-courriers, selon les besoins de l'endroit. Dans bien des ports, outre les installations publiques exploitées par l'autorité administrative compétente, il existe de vastes docks et aménagements de manutention appartenant à des sociétés privées, entre autres, des sociétés ferroviaires, et des industries qui y transportent de grandes quantités de matières en vrac, par exemple, le bois de construction, les pâtes et papiers, le charbon, l'acier, le minerai de fer, le pétrole, les céréales, le poisson et d'autres produits.

En 1965, les ports du Canada ont servi à la manutention de plus de 240 millions de tonnes de marchandises, les services internationaux de transport maritimes et côtiers ayant enregistré 250,000 arrivées et départs de navires marchands.

Conseil des ports nationaux.—Le Conseil des ports nationaux, société de la Couronne établie en 1936, s'occupe de l'administration et de l'exploitation des installations suivantes: aménagements portuaires tels que les quais et jetées, hangars de transit, élévateurs à grains, entrepôts frigorifiques, terminus de voies ferrées, etc., aux ports de St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean, Chicoutimi, Québec, Trois-Rivières, Montréal, Vancouver et Churchill; élévateurs à grains à Prescott et Port Colborne; ponts Jacques-Cartier et Champlain à Montréal. Le tableau 5 énumère l'équipement des grands ports, et le tableau 6 présente la statistique sommaire du trafic en 1964 et 1965. Les revenus et dépenses d'exploitation figurent au tableau 20, page 903.

5.—Équipement des grands ports administrés par le Conseil des ports nationaux, 31 décembre 1965

NOTA.—L'équipement de ces ports relève du Conseil des ports nationaux ou d'autres organismes.

Détail	Halifax	Saint-Jean	Québec	Trois-Rivières	Montréal	Vancouver
Profondeur minimum de chenal d'approche.....	51	30	31	35	36	39
Voie ferrée.....	41	64	23	5	59.5	75
Môles, quais, jetées, etc.....	88	34	44	18	135	110
Longueur de mouillage.....	35,445	22,550	35,600	9,188	74,000	41,812
Hangars de transit.....	1,547,500	938,000	677,700	482,365	3,750,000	1,552,600
Entrepôts frigorifiques.....	1,719,000	900,000	1,500,000 ¹	—	2,900,000	4,633,547
Élévateurs à grains						
Capacité.....	4,152,500	3,000,000	8,000,000	9,300,000	22,262,000	21,775,000
Capacité de chargement.....	90,000	150,000	90,000	55,000	728,000	280,000
Grue flottante (capacité).....	80	65	75	—	365	75
Entrepôts à charbon.....	12,000	—	3,000,000 ²	400,000	175,000	110,000
Réservoirs à pétrole.....	253,690,000	41,346,500	1,760,000 ²	39,309,479	1,278,885,925	346,967,500

¹ Entrepôt principal 500,000 pi. cu.; entrepôt de poisson 1 million de pieds cubes.

² En pieds carrés.

³ En barils.